

Décision n° 431/2024
SC**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE*****Extrait du registre de décisions du Président***

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame MÉZIN en tant que serveuse en restauration du 13 au 16 septembre 2024 et du 19 septembre 2024 au 31 août 2025,
- Madame PAUMET Magalie en tant que cuisinière du 16 septembre 2024 au 14 septembre 2025,
- Madame DUMOIS Naoëlle en tant qu'agent d'entretien du 17 au 25 septembre 2024,
- Madame PRULEAU Mélissa en tant qu'agent d'accueil du 18 au 24 septembre 2024,
- Ma
- Madame SMAGGHUE Françoise en tant que surveillante de baignade le 20 septembre 2024,
- Madame LUNEL Audrey en tant que surveillante de baignade du 21 au 22 septembre 2024,
- Madame MOUILLOT Hannah en tant que surveillante de baignade du 21 au 22 septembre 2024,
- Monsieur PINTENA Florian en tant que surveillant de baignade le 22 septembre 2024,
- Madame GHERRAS Léna en tant qu'agent d'entretien du 21 au 22 septembre 2024,

Fait à Jonzac,
Le **13 SEP.** 2024

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex
Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU



**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**